REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2021

Par suite d'une convocation en date du 02/07/2021, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de M. DISY Denis, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 02 et procède à l'appel nominal. Il a dénombré 12 conseillers présents et trois excusés dont deux ayant donné procuration.

Nombres de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 02/07/2021
Date d'affichage : 02/07/2021

Présent(s) : Mmes : BADRE Laure, BOUDRIQUE Marie, COLLARD Aurélie, DAVIN Nathalie, LITRA Svetlana, QUENTIN Valérie.
MM : AZARD Eric, CHAINEUX Arnaud, DEJARDIN Jean Michel, DISY Denis, MONTEBRAN Claude, PELTIER James.

Excusé(s) : Mme VIOLET Sandra, M. DROUVIN Philippe (Procuration à Mme BOUDRIQUE Marie), M. MORETTE Adrien (procuration à Mme QUENTIN Valérie).

Après l'élection d'un nouvel adjoint, suite à la démission de M. Pascal BERTOUT, en tant qu'adjoint et conseiller municipal, un nouveau conseiller municipal est introduit au cours de la séance en la personne de M. PELTIER James, ce qui porte le nombre de présents à 13.

La condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée est donc remplie. Mme DAVIN Nathalie est désignée à l'unanimité en tant que Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la précédente séance, ce qui est fait à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte l'ajout d'un point non prévu à l'ordre du jour, à savoir la rectification de l'actif du budget Eau et Assainissement pour les investissements comptabilisés et amortis en double. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet ajout.

SOMMAIRE

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 3ème adjoint au Maire
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
Indemnités de fonction du nouvel adjoint
Modification de la constitution des commissions municipales

Eau et Assainissement : Travaux de reprise des branchements plomb (1ère phase)
Plan Label Ecole Numérique
Mise en place des subventions pour la rénovation des façades
Services Techniques - Création d'un emploi non permanent d'une du-rée de 8 mois
Budget Eau et Assainissement - Rectification de l'actif pour les investissements comptabilisés et amortis en double

Monsieur le Maire apporte quelques informations générales au Conseil Municipal et rappelle le fonctionnement d'une Commune, du conseil municipal, de la municipalité, des commissions, en relation avec la gestion courante des affaires quotidiennes.
Il informe le Conseil Municipal de la démission de M. Philippe DROUVIN, qui sera effective dès ce jour et qui sera remplacé lors d'un prochain Conseil Municipal.
Mme BOUDRIQUE fait état de quelques souhaits, à savoir plus de vie collective du Conseil Municipal en dehors des séances du Conseil, à savoir un temps de partage de ce qui peut être dit et préparé dans les différentes commissions afin qu'une meilleure communication soit également diffusée à l'ensemble du Conseil.
Monsieur le Maire propose de faire un conseil privé à cet effet une semaine avant les séances de Conseil Municipal. Il n'y serait pas forcément question des délibérations à prendre lors du Conseil mais du partage réclamé par Mme BOUDRIQUE.
Il se déclare à l'écoute et propose aux conseillers de faire remonter leurs idées et de faire des propositions qui pourront être étudiées dans les commissions.

Le Conseil municipal passe donc à l'examen des points à l'ordre du jour.

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 3ème adjoint au Maire

réf : 2021_046

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2122-2, disposant que la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum ;

Vu l'arrêté municipal du 16 juin 2020 portant délégation de fonctions du Maire à M. Pascal BERTOUT, 3ème adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des travaux, de l'assainissement, de l'eau, du cimetière, du PLU, de l'urbanisme, du tourisme, de l'environnement et de l'énergie ;

Vu la lettre de démission de M. Pascal BERTOUT des fonctions de 3ème adjoint au maire et en tant que Conseiller municipal, de la responsabilité de la Commission Travaux, eau, assainissement et cimetière et de la Commission PLU, Urbanisme et suivi ORT, en date du 15 juin 2021, adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 29 juin 2021,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Pascal BERTOUT, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide :

1) **le maintien du nombre d'adjoints à 4 ;**
2) **de désigner un nouvel adjoint au maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (article L. 2122-4, I. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il peut ainsi être procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs ; il s'agit de Mme Valérie QUENTIN et M. Eric AZARD.

Sous la présidence de M. Denis DISY, Maire, le conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 13
e) Majorité absolue : 12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
DEJARDIN Jean-Michel	12	Douze

Monsieur DEJARDIN Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème adjoint, et a été immédiatement installé.

Monsieur Peltier James, non encore introduit comme conseiller municipal, ne participe pas au vote.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

réf : 2021_047

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L. 2121-4 ;

Vu le code électoral, notamment l'article 270 ;

Considérant que Monsieur Pascal BERTOUT a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal ;

Considérant que, conformément à l'article 270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit :

Considérant que la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Epiphanie HERREIRO, a fait part de de sa décision de ne pas siéger au Conseil Municipal, pour des raisons personnelles,

Le Conseil Municipal décide :

- **de prendre acte de l'installation de Monsieur James PELTIER en qualité de conseiller municipal ;**

- **de prendre acte de la modification du tableau du Conseil Municipal.**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M. PELTIER Ne particpe pas au vote.

Indemnités de fonction du nouvel adjoint

réf : 2021_048

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020_014 du 23 mai 2020, relative à la fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité de la Commission Travaux, eau, assainissement et cimetière,

Le Conseil Municipal décide qu'avec effet immédiat :

- **Le nouvel adjoint perçoive les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire,**
- **Le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 15,84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Modification de la constitution des commissions municipales

réf : 2021_049

Par délibération n° 2020_040 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé la constitution des commissions municipales.

Compte tenu de la démission du 3ème adjoint, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de modifier ces commissions en conséquence, comme suit :

Commission d'Appel d'Offres	
Président : Denis DISY	
Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Michel DEJARDIN	Laure BADRE
Nathalie DAVIN	Claude MONTEBRAN
Eric AZARD	Arnaud CHAINEUX

Finances
Président : Denis DISY
Vice-Présidente : Nathalie DAVIN
Claude MONTEBRAN
Philippe DROUVIN
Jean-Michel DEJARDIN
Sandra VIOLET
Svetlana LITRA
Suppléant : Eric AZARD

Travaux, Assainissement, Eau et Cimetière
Président : Denis DISY
Vice-Président : Jean-Michel DEJARDIN
Adrien MORETTE
Eric AZARD
Arnaud CHAINEUX
Svetlana LITRA
James PELTIER

Information, Communication	
Président : Denis DISY	
Vice-Présidente : Nathalie DAVIN	
Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe DROUVIN	Marie BOUDRIQUE
Valérie QUENTIN	Adrien MORETTE
Aurélie COLLARD	
Claude MONTEBRAN	

Forêt
Président : Denis DISY
Vice-Président : Claude MONTEBRAN
Jean-Michel DEJARDIN
Laure BADRE
Eric AZARD
James PELTIER

Fêtes, Associations, Sport et Jeunesse
Président : Denis DISY
Vice-Présidente : Valérie QUENTIN
Adrien MORETTE
Laure BADRE
Aurélie COLLARD
Nathalie DAVIN
Sandra VIOLET

Ecoles, Périscolaire et CLSH	
Président : Denis DISY	
Vice-Présidente : Sandra VIOLET	
Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe DROUVIN	Eric AZARD
Marie BOUDRIQUE	Aurélie COLLARD
Valérie QUENTIN	
Laure BADRE	

PLU, Urbanisme et Suivi ORT
Président : Denis DISY
Vice-Président : Adrien MORETTE
Eric AZARD
Arnaud CHAINEUX
Jean-Michel DEJARDIN
Svetlana LITRA

Solidarité, Entraide
Président : Denis DISY
Vice-Présidente : Valérie QUENTIN
Claude MONTEBRAN
Sandra VIOLET
Marie BOUDRIQUE
Philippe DROUVIN
Svetlana LITRA

Syndicat d'électrification	
Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Michel DEJARDIN	Denis DISY

Tourisme, Patrimoine, Environnement et Energie
Président : Denis DISY
Vice-Président : Philippe DROUVIN
Sandra VIOLET
Valérie QUENTIN
Aurélie COLLARD
Arnaud CHAINEUX
Adrien MORETTE

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Eau et Assainissement : Travaux de reprise des branchements plomb (1ère phase)
réf : 2021_050
Par délibération 2021_007 du 19 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de confier au Cabinet DUMAY une mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise des branchements en plomb.

S'agissant des travaux, ceux-ci ont été estimés, dans le cadre d'un plan pluriannuel, à 500 000 € hors taxes (600 000 € TTC) sur la base de 200 branchements à effectuer, sur une durée de 4 ans.

Description des travaux :
Pour chaque branchement plomb, les travaux présentent les caractéristiques générales suivantes :

- Terrassements au droit du branchement existant
- Remplacement du robinet de prise en charge
- Par défaut, réalisation du branchement par fonçage. En cas d'impossibilité technique, la pose du nouveau branchement sera réalisée en tranchée ouverte.
- Fourniture et pose d'un fourreau TPC dim. 75mm
- Fourniture et pose d'un PEHD (20/25, 26/32, 32/40, selon le contexte) dans le fourreau mise en place
- Travaux en domaine privé, le cas échéant, jusqu'au compteur existant.
- Fourniture et pose d'un regard abritant le système de comptage en limite de propriété, lorsqu'une pose en extérieur est envisageable
- Dépose du compteur existant et pose d'un nouveau compteur.
- Remise en état à l'identique de l'existant, que ce soit en domaine public ou domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter la mise en œuvre d'une première phase de travaux de reprise des branchements plomb, pour 50 branchements, dès 2021, soit un budget de 125 000 € HT (150 000 € TTC) ;**

- **d'accepter le lancement d'une consultation pour la passation d'un marché à bon de commandes, pour la durée des travaux (4 ans) et d'autoriser le maire à signer le marché à venir ;**

- **d'autoriser le Maire à effectuer un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des travaux.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Plan Label Ecole Numérique
réf : 2021_051
La Commune a déposé un dossier auprès du Ministère de l'Education Nationale (Direction de l'Informatique) pour l'équipement de l'école en matériel informatique (1 valise avec 8 tablettes, un écran numérique et 3 ordinateurs portable et abonnement).

Ce dossier a été accepté et une subvention de 7 611 € est attribué par l'Etat à la Commune pour une dépense de 11 846 € et nous en sommes au stade du conventionnement.

Toutefois, il s'avère qu'une délibération aurait dû être prise à la date du dépôt du dossier initial, à savoir le 08 février 2021. Or, celle-ci ne nous a jamais été demandée.

Aux fins de régularisation, **le Conseil Municipal décide :**

- **l'acceptation du projet d'équipement de l'école en matériel informatique, pour un coût de 11 846 € tel qu'exposé ci-dessus ;**
- **de solliciter une subvention de l'Etat au titre du Plan Label Ecole Numérique ;**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir ;**
- **de dégager les crédits correspondants à cet effet.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en place des subventions pour la rénovation des façades
réf : 2021_052

Le Conseil Municipal décide :

- de participer aux aides à la rénovation des façades mises en place par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,

- d'octroyer pour les logements une subvention de 5% du montant des travaux, plafonnée à 5 000 € HT, soit 250 € maximum par dossier de demande de rénovation de façade, en complément de la subvention qui sera attribuée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,

- d'octroyer pour les commerces situés en rez-de-chaussée d'immeubles de logements une subvention forfaitaire de 250 € par dossier, en complément de la subvention qui sera attribuée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,

et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Services Techniques - Création d'un emploi non permanent d'une du-rée de 8 mois
réf : 2021_053

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, **le Conseil Municipal décide :**

- la création d'un emploi non permanent d'une durée de 8 mois (du 1er octobre 2021 au 31 mai 2022), de 35/35ème, rémunéré à l'indice brut 437 (Indice majoré : 385) du grade d'agent de maîtrise ;

- l'embauche de Monsieur Gontran GREGOIRE sur l'emploi correspondant,

- de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Eau et Assainissement - Rectification de l'actif pour les investissements comptabilisés et amortis en double

réf : 2021_054

De 2009 à 2017, le service de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet à Hautes-Rivières d'une délégation de service public auprès d'EAU ET FORCE ((devenu SUEZ EAU ET FORCE).

Pendant cette période, les installations ont été amorties normalement.

A la rupture du contrat de délégation en 2018, la Commune a récupéré en régie l'ensemble des investissements réalisés qui ont été de nouveau amortis sur la base des valeurs de rachat prévu par le protocole transactionnel signé avec le délégataire.

De ce fait, les amortissements ont été constatés en double et il convient donc de procéder à la rectification du tableau des amortissements des immobilisations concernées.

Ces amortissements ont été les suivants :

Exercice	Montant (en €)	Ventilation par compte	Montant (en €)
2018	32 992,62	2813	8 654,62
		28158	24 338,00
2019	95 924,03	2813	8 543,00
		28156	57 279,03
		28158	30 102,00
2020	99 865,38	2813	8 543,00
		28156	58 290,38
		28158	33 032,00
TOTAL	**228 782,03**		

Par conséquent, **le Conseil Municipal décide :**

- **de rectifier l'actif du budget eau et assainissement pour les investissements comptabilisés et amortis en double,**
- **d'autoriser le comptable public à procéder aux écritures de régularisation permettant cette rectification du tableau d'amortissement.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- M. CHAINEUX présente un projet préparé avec Mme LAFFAY, concernant un petit square au presbytère avec recherche d'une esthétique paysagère en vue d'embellir les abords de la Place de l'Hôtel de Ville et ses environs avec jardin et tables de pique-nique pour permettre à des

personnes venant sur le marché hebdomadaire ou à des touristes de passage de pouvoir déjeûner. Il y aura quelques travaux modiques à réaliser (un peu de maçonnerie notamment), sachant qu'un agent des services techniques sera en mesure de réaliser les ouvrages en bois. La réflexion est en cours concernant l'aménagement au sol.

M. CHAINEUX fait état d'un problème de compteur qui gênerait les travaux mais M. MONTEBRAN assure qu'il convient tout simplement de le faire déplacer avant les travaux par EDF.
Monsieur le Maire indique que la paroisse a demandé à ce qu'un petit emplacement floral soit laissé.

Monsieur le Maire fait état de déchets trouvés dans le lavoir alors qu'il y a des poubelles à proximité. M. CHAINEUX estime qu'une petite étude sur la localisation des poubelles dans le village, là où il y a des besoins, pourrait être menée.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'apparition prochaine d'un questionnaire de la Communauté de communes, dans le cadre de son diagnostic de territoire, à destination de la population, avec possibilité de répondre en ligne. Des informations seront diffusées prochainement.

Mme BOUDRIQUE demande si la route de Linchamps, qui a fait l'objet de travaux, va être stabilisée. M. CHAINEUX pense que c'est prévu. M. MONTEBRAN signale qu'en revanche, l'aire de croisement n'a pas été goudronnée, bien que cela ait fait l'objet d'une demande.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 47.

Le Maire,

Denis DISY

MAIRIE DE : LES HAUTES-RIVIERES (Ardennes)